

Chapitre 1

Présentation de l'aire d'étude

L'aire d'étude correspond à la zone dans laquelle s'inscrit le projet. Elle est le périmètre de toutes les études thématiques menées.





1.1 La définition de l'aire d'étude

Pour l'analyse de l'état initial de l'environnement, l'aire d'étude est constituée par la bande d'Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (EPDUP), soit une bande de 500 m de large centrée sur le tracé en plan, issu de l'Avant-Projet Sommaire et amendé par son approbation ministérielle.

L'inventaire et la caractérisation des enjeux environnementaux nécessitent toutefois, selon la thématique considérée, une échelle d'analyse plus appropriée.

L'évaluation de la vulnérabilité de ces enjeux implique en effet la compréhension de leur fonctionnement global. Ainsi, la taille d'un bassin versant hydrographique ou celle d'une entité paysagère n'entrent pas forcément dans les limites de la bande d'EPDUP.

De ce fait, pour chaque thématique, il conviendra de distinguer:

- la surface d'inventaire et de caractérisation des enjeux, adaptée au cas par cas à leur étendue et leurs interactions mutuelles,
- l'aire d'étude constituée par la bande d'EPDUP, surface de référence au sein de laquelle sont évalués les enjeux.

Dans le chapitre relatif aux impacts du projet et aux mesures proposées (pièce E), l'appréciation des impacts sera quantifiée à l'échelle des emprises du projet. Toutefois, dans ce cas encore, certains thèmes nécessiteront un élargissement de ces limites.



1.2 Les entités administratives concernées

L'aire d'étude concerne le territoire de deux régions et de quatre départements :

- en région Centre, l'Indre-et-Loire (37) ;
- en région Poitou-Charentes, la Vienne (86), les Deux-Sèvres (79) et la Charente (16).

La bande d'EPDUP traverse ainsi 66 communes dont la répartition par département est la suivante :

- 20 communes en Indre-et-Loire ;
- 25 communes en Vienne ;
- 5 communes en Deux-Sèvres ;
- 16 communes en Charente.

De Saint-Avertin à Xambes, cette aire d'étude s'inscrit dans 9 pays⁽¹⁾ et 2 communautés d'agglomération :

- la communauté d'agglomération Tour(s)plus ;
- le Pays Indre-et-Cher ;
- le Pays du Chinonais ;
- le Pays Touraine côté sud ;
- le Pays Châtelleraudais ;
- le Pays Haut-Poitou et Clain ;
- la communauté d'agglomération de Poitiers ;
- le Pays des six Vallées ;
- le Pays du Civraisien ;
- le Pays du Mellois ;
- le Pays du Ruffécois.

Liste des communes incluses dans l'aire d'étude du projet - Source : Equipement et Environnement, 2007

| INDRE-ET-LOIRE | VIENNE | DEUX-SEVRES | CHARENTE |
|------------------------------|----------------------------------|----------------|-------------------------|
| Saint-Avertin | Mondion | Rom | Londigny |
| Chambray-lès-Tours | Leigné-sur-Usseau | Vanzay | Montjean |
| Veigné | Saint-Gervais-lès-Trois-Clochers | Plibou | Saint-Martin-du-Clocher |
| Montbazou | Thuré | Limalonges | Villiers-le-Roux |
| Monts | Sossais | Sauzé-Vaussais | La Chêverrie |
| Sorigny | Saint-Genest d'Ambière | | Villefagnan |
| Thilouze | Scorbé-Clairvaux | | La Faye |
| Villeperdue | Colombiers | | Raix |
| Saint-Epain | Marigny-Brizay | | Courcôme |
| Sainte-Catherine-de-Fierbois | Jaunay-Clan | | Charmé |
| Sainte-Maure-de-Touraine | Chasseneuil-du-Poitou | | Juillé |
| Sepmes | Migné-Auxances | | Luxé |
| Draché | Buxerolles | | Cellettes |
| Maillé | Poitiers | | Villognon |
| La Celle-Saint-Avant | Biard | | Vervant |
| Nouâtre | Vouneuil-sous-Biard | | Xambes |
| Ports-sur-Vienne | Fontaine-le-Comte | | |
| Pussigny | Ligugé | | |
| Antogny-le-Tillac | Coulombiers | | |
| Marigny-Marmande | Marçay | | |
| | Marigny-Chémereau | | |
| | Celle-l'Évescaut | | |
| | Payré | | |
| | Brux | | |
| | Chaunay | | |

Locaux de la communauté d'agglomération de Tours - Source : P. Lebrun, 2007



1.3 Les grandes caractéristiques des territoires étudiés

D'une longueur de 182 km environ, l'aire d'étude traverse une succession de plaines vallonnées et de plateaux, marqués par les vallées de trois principaux cours d'eau :

- l'Indre ;
- la Vienne ;
- la Charente.

L'influence d'autres cours d'eau secondaires sur le paysage, tels que la Manse, l'Auxance, la Boivre et la Vonne, est également sensible.

Différents territoires sont délimités par les vallées successivement traversées.

Ainsi, entre l'Indre et la Vienne, s'étend la Champeigne et ses champs ouverts, puis le plateau de Sainte-Maure, relayé à l'Ouest par le Richelais.

Le département de la Vienne occupe le Seuil du Poitou, dépression séparant le Massif Armoricaïn du Massif Central. Il est constitué d'un plateau calcaire recoupé de vallées humides et encaissées.

Les Deux-Sèvres, en marge du Massif Armoricaïn, offrent un paysage de bocage et de gâtines.

La partie Sud de la bande d'étude traverse la Charente au droit des plaines de l'Angoumois.

Ces territoires à dominante rurale conservent des espaces naturels préservés d'une grande richesse du point de vue de la biodiversité. On y rencontre forêts de feuillus, pelouses calcaires et zones humides, notamment dans les vallées de cours d'eau, abritant un grand nombre d'espèces rares et protégées, végétales et animales. Certains de ces espaces font l'objet de protections réglementaires, c'est le cas de la vallée de la Boivre, site inscrit du fait de son patrimoine naturel remarquable.

■ La Boivre à Biard - Source : P. Lebrun, 2007



Les territoires traversés sont caractérisés par une place importante, voire prépondérante selon les départements, de l'agriculture dans les activités économiques. Les pratiques sont diversifiées (culture céréalière, viticulture, élevage, cultures spécialisées) et reconnues par des labels et appellations d'origine contrôlée.

Les espaces dédiés à ces activités alternent avec les massifs forestiers, en proportion variable selon les départements. Ainsi, l'Indre-et-Loire et la Vienne présentent des surfaces boisées importantes dans l'aire d'étude. L'Indre-et-Loire témoigne par ailleurs d'une activité de production de bois particulièrement développée.

L'agriculture et la sylviculture ont façonné le paysage de ces territoires, faisant alterner plaines de culture extensive (céréales), prairies et bocage (élevage) et zones boisées.

■ Paysage agricole à Londigny - Source : Equipement et Environnement, 2004



■ Berges de la Vienne à Ports-sur-Vienne - Source : P. Lebrun, 2007



Le patrimoine historique de ces régions est riche, avec de nombreux sites archéologiques témoignant de la présence humaine à des périodes variées : protohistoire, époque gallo-romaine et médiévale, époque moderne.

Les monuments historiques protégés et édifices et sites d'intérêt constituent des vestiges de l'histoire du patrimoine rural des régions Centre et Poitou-Charentes (vestiges de châteaux, manoirs et chapelles, fermes, fours à pain, etc.), soit de rites plus anciens (dolmens).

Habitation troglodytique restaurée (commune de Colombiers), exemple de site d'intérêt rencontré en région Centre et en Poitou-Charente
Source : ANTEA, 2004



La majorité des communes constitutives de l'aire d'étude, de faible densité de population, sont organisées en bourgs et hameaux. Toutefois, deux grandes agglomérations sont rencontrées :

- Tours (Indre-et-Loire) ;
- Poitiers (Vienne).

L'aire d'étude passe ainsi en périphérie de ces zones d'habitat dense, au droit de St-Avertin, Chambray-lès-Tours, Montbazou et de Jaunay-Clan, Migné-Auxances et Poitiers.

Vue aérienne de l'agglomération de Poitiers - Le Futuroscope - Source : P. Lebrun, 2007





